



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010 – 18 h 00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE**

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Claude LAPORTE. Serge PERRAULT. Fabienne BARAVALLE. Maurice SEIGNERON. Jean-Luc DEPRINCE. Frédéric DELAHAYE. Christian MAILFERT. Alain CARRERE. Evelyne RENAUDIN. Michèle CALMEJANE. Jean-Luc ISSANCHOU. Delphine CORNE. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Henri SOULIES. Bernard DIANA. Rémy THAU. Michel BAQUE. Maurice RAMIREZ. Denys BORDES. Marcel GASQUET. Jean-Louis COUREAU. Michel MIRAMONT. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Christian CONSTANTIN. Jean-Claude BOSCH. Emilien ROUCOLLE. Claude BUSSO. Michel LE GUILLOU. Jean RIEUNEAU. Jean-Claude ROUX. Patrick PRADINES. Séverin BEAUDONNET. Annie GAUDENZIO. René GIAVARINI. Yves NEGRE. Michel DELBREIL.

Etaient excusés :

Alain GAUSSENS. Jean-Claude BONNEFOI. René THAU. Bertrand THIBOUT. Christian BERTHET. Serge FORLAY. Julien-Pierre LAPORTE. Michel BORGOLOTTO.

Participaient également :

Monsieur Alex Avensac, Contrôleur CCLTG.
Madame Isabelle Pontac, Comptable CCLTG.
Madame Jackie Barrau, Comptable CCLTG;
Madame Isabelle Prête, Secrétaire CCLTG.

Ordre du jour :

- ◆ Décision sur la politique d'abattement suite à la réforme de la TPU fiscalité.
- ◆ Mise en place du service d'assainissement non collectif.
- ◆ Petite enfance :
 - . Minoration de la subvention versée à l'association des «P'tits Loups».
 - . Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013.
 - . Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP).
- ◆ Projet de reconversion de l'ancienne maison de retraite de Larrazet.
- ◆ Pépinière d'entreprises et Espace Emploi-Formation : validation de notre candidature à l'appel à projet Pôle d'Excellence Rurale (PER).
- ◆ Intervention de Mr MAILFERT :
 - . Bilan de l'ADEFPAT 2009.
 - . Projet de Maison de santé pluridisciplinaire.
- ◆ Questions diverses.



Monsieur le Président accueille les membres du Conseil Communautaire, remercie les délégués de leur présence.

Monsieur Odé GUIRBAL est nommé secrétaire de séance.

➤ **DECISION SUR LA POLITIQUE D'ABATTEMENT SUITE A LA REFORME DE LA TPU FISCALITE**

Monsieur le Président présente sur vidéo-projecteur les propositions de la commission Finances et Personnel concernant les nouvelles mesures fiscales (voir document en annexe).

La commission Finances et Personnel propose d'appliquer la politique d'abattement du Conseil Général soit 10 % (par personnes à charge (rang 1 et 2) et 25 % (par personne à charge (rang 3 ou +).

Monsieur le Président soumet au vote cette proposition :

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
Décisions relatives aux abattements applicables à la taxe d'habitation : VOTE A L'UNANIMITE**

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Monsieur le Président explique que la commission Finances / personnel propose de ne pas modifier la base minimum et reste dans l'expectative des nouvelles mesures concernant la CFE.

Monsieur le Président soumet au vote cette proposition :

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
Cotisation Foncière des Entreprises : cotisation minimum : VOTE A L'UNANIMITE**

➤ **MISE EN PLACE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** (voir document envoyé)

Consultation pour la réalisation du contrôle diagnostic initial de bon fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif :

Deux possibilités s'offrent à la Communauté de Communes :

- gestion en régie,
- affermage.

La commission Habitat Voirie propose d'affermier notre service.

Un marché (procédure adaptée) a été lancé.

Le délai imparti pour la réalisation de ce diagnostic est de 4 années.

Monsieur le Président propose aux délégués du Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à signer le marché.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE : UNANIMITE



Approbation des plans de zonage de l'assainissement :

Monsieur le Président propose de délibérer :

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE : UNANIMITE

➤ PETITE ENFANCE

Minoration de la subvention versée à l'association des « P'tits Loups ».

Monsieur le Président informe l'assemblée du versement d'une subvention exceptionnelle par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) au profit de l'association les P'tits Loups à Beaumont de Lomagne.

Cette subvention exceptionnelle d'un montant de **63 350 €** a été consentie pour palier l'augmentation de la masse salariale de l'association le P'tits Loups suite à la signature de la nouvelle convention collective.

Compte tenu de ces nouveaux éléments financiers, Monsieur le Président propose de minorer la subvention versée à la dite association.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE : UNANIMITE

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes soutient le secteur de la petite enfance dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) 2006-2009 signé entre la CAF et la MSA de Tarn et Garonne.

Afin de poursuivre la dynamique engagée en faveur des actions enfance et jeunesse sur le territoire, et après un bilan très satisfaisant du dernier Contrat Enfance et Jeunesse (2010-2013), Monsieur le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour le renouvellement d'un nouveau contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) 2010-2013.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE : UNANIMITE

Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP)

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'association « Les P'tits Loups » a sollicité la Communauté de Communes pour envisager la création d'un Lieu Accueil Enfant-Parent (LAEP).

Un besoin réel et avéré existe en matière de service de soutien à la parentalité afin de conforter les parents dans leurs compétences éducatives et ainsi rompre l'isolement des familles.

Le projet de Lieu d'Accueil-Enfant-Parent est une nouvelle action intégrée dans le cadre du nouveau Contrat Enfance et Jeunesse financée par la CAF 82 et la MSA 82.

Le budget prévisionnel 2011 présenté par la CAF82 est de 15 122 € avec une participation communautaire de 3681 € (avance de trésorerie de 10 385 € à réaliser par la Communauté de Communes).

Un accueil aura lieu à Larrazet : tous les lundis de 14h à 18h et 2 mercredis par mois de 9h à 12h (1^{er} et 3^{ème} mois).

Un accueil aura lieu à Mansonville : 2 mercredis par mois de 9h à 12h (2^{ème} et 4^{ème} mois).



Monsieur le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour la création du Lieu d'Accueil-Enfant-Parents à Larrazet et à Mansonville.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Président informe l'assemblée de la prise de compétence communautaire Petite Enfance dénommée « Actions en faveur de la Petite Enfance : gestion d'établissements multi-accueil et gestion du relais assistantes maternelles (RAM) ».

➤ ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTIONS

La Croix Rouge Française demande à la Communauté de Communes la mise à disposition d'un véhicule de transport pour acheminer les personnes vers une manifestation « Tous en fête » le 18 décembre 2010.

Monsieur le Président explique qu'après avis de Mr DEPRINCE, la commission Finances propose que la Croix Rouge sollicite le mini bus de la Mairie de Beaumont réservé aux associations. En effet, cette prestation ne rentre pas dans le cadre de la compétence transport à la demande de la Communauté de Communes.

Collectif d'associations : Lard Ado Missile (LAMI) sollicite une subvention à la Communauté de Communes pour organiser des spectacles de « mise en bouche » dans le cadre du Festival des Arts Vivants de Beaumont au Printemps 2011.

L'association sportive de Volley demande une subvention à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président informe que la commission Finances et Personnel propose de ne pas réserver une suite favorable à ces deux demandes.

➤ PROJET DE RECONVERSION DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE DE LARRAZET

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a été sollicitée par Monsieur le Maire de Larrazet concernant l'ancienne Maison de Retraite « La Barbacane » à Larrazet.

Le Propriétaire Promologis (lié par un bail emphytéotique à la commune de Larrazet) propose à celle-ci soit de rétrocéder le bâtiment pour 1 € symbolique soit de procéder à sa démolition.

Compte tenu des potentialités économiques et touristiques que présente le bâtiment en terme de reconversion, le Comité de Pilotage constitué d'élus de Larrazet, du Conseil Général, de l'ADE 82 et de la CCI 82 et de la commission Economie de la CCLTG ont souhaité étudier les possibilités de requalification de l'ensemble immobilier à destination commerciale en hôtel / restaurant et multi-services.

Aussi, la Communauté de Communes a diffusé une offre de gérance dans l'hebdomadaire national de l'Hôtellerie-Restaurant afin d'évaluer l'intérêt du projet. A ce jour, une quarantaine de candidatures de professionnels de l'hôtellerie et de la restauration a été reçue

Monsieur le Président informe l'assemblée que le bâtiment sera libéré d'ici décembre 2010 et rappelle l'urgence de délibérer pour la commune de Larrazet sur une éventuelle rétrocession ou démolition du bâtiment.



Remarques :

Mr Bernard DIANA précise que le bâtiment est situé en zone inondable. L'obtention du permis de construire risque de poser problème.

Monsieur le Président rajoute qu'il n'y a jamais eu d'inondation.

Dans le cas où le permis de construire serait refusé, la démolition de ce bâtiment s'élèvera entre 100 000 et 150 000 euros.

Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU demande si une étude de marché a été réalisée et si les partenaires (Etat, Région et Département) financeraient ce projet.

Monsieur le Président répond que Monsieur le Préfet, le Département et la Région sont intéressés par le projet.

Madame Fabienne BARAVALLE indique que la Communauté de Communes devrait s'assurer de l'obtention du certificat d'urbanisme préalablement à toute décision.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer sur ce projet d'intérêt économique et communautaire (délibération d'intention) afin d'étudier l'éventualité d'un projet d'hôtel restaurant et multiservices porté par la Communauté de Communes **sous réserve de l'acceptation d'un changement d'affectation du bâtiment par l'Etat (DDT)**.

Si dans un délai d'un mois, la Communauté de Communes obtient une réponse défavorable, le projet sera abandonné.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE AVEC UNE ABSTENTION

➤ **Pôle socio-économique (pépinière d'entreprises et Espace Emploi-Formation) : validation de notre candidature à l'appel à projet Pôle d'Excellence Rurale (PER).**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un appel à projet national au titre des « Pôle d'Excellence Rurale » a été lancé par l'Etat en faveur des territoires ruraux. L'appel à projet vise à accroître la capacité économique des territoires ruraux et à répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires.

Monsieur le Président sollicite l'assemblée et propose de positionner le projet de Pôle socio-économique (Pépinière d'entreprises et Espace Emploi-Formation) de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise dans le cadre de l'appel à projet PER en faveur de la création d'entreprises.

Ce Pôle socio-économique de proximité sur la ZA de Bordevieille à Beaumont de Lomagne serait dédié aux créateurs d'entreprises, aux demandeurs d'emplois et entreprises-employeurs de la Lomagne.

Le portage du dossier PER sera assuré par l'Agence de Développement Economique du Tarn et Garonne (ADE82) en partenariat avec les acteurs économiques du Pays Garonne-Quercy-Gascogne dans le cadre du réseau départemental de lieux d'accueil dédiés à la création d'entreprises de l'ADE82. L'objectif est de dynamiser, renforcer et pérenniser le développement économique et l'emploi en zone rurale.



Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel de ce projet :

Coût : 1 249 055 euros HT

Subventions : Etat : 50 %

Région : 15 %

Département : 15%

Autofinancement : 20 %

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE UNANIMITE

➤ TRANSPORT A LA DEMANDE DES JEUNES RUGBYMEN VERS LES CENTRES D'ENTRAINEMENTS

Monsieur le Président propose à l'assemblée la mise en place d'un transport pour les jeunes rugbymen licenciés au Stade Beaumontois Lomagne Rugby : les cadets se rendraient à l'entraînement qui aurait lieu au stade municipal de Faudoas, les juniors Reichel au stade Alary de Castelsarrasin. Ce transport comprendrait l'aller et le retour.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE AVEC UNE ABSTENTION

➤ Entretien des circuits de randonnée de la Lomagne Tarn et Garonnaise

Monsieur le Président informe l'assemblée communautaire de la possibilité de solliciter une subvention au Conseil Général de Tarn et Garonne dans le cadre de la politique de valorisation des sentiers de randonnée et demande l'autorisation de préfinancement pour réaliser les travaux nécessaires à l'opération.

Monsieur René GIAVARINI souhaiterait que la Communauté de Communes définisse les chemins de randonnée sur sa commune.

Monsieur le Président répond que l'Office de Tourisme Intercommunal se chargera de ce dossier.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE UNANIMITE

➤ Demande de retrait de la Communauté de Communes Quercy Pays de Serres en représentation des communes de Bourg de Visa, Fauroux et Touffailles du SMEEOM

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE UNANIMITE

➤ Demande de retrait de la commune de St Amans de Pellegal du SMEEOM

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE UNANIMITE

➤ Prolongation OPAH : participation communautaire 10 % - propriétaires bailleurs

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE UNANIMITE



➤ **Intervention de Mr MAILFERT :**

Monsieur Mr MAILFERT présente à l'assemblée le bilan de l'ADEFPAT 2009 et un projet de la Maison de santé pluridisciplinaire.

➤ **Contrat de Pays :**

Monsieur le Président informe l'assemblée que les projets communaux inscrits dans le cadre du contrat de Pays doivent être transmis à la Communauté de Communes, à l'attention de Mme Sandrine CHAMPIE.

➤ **L'Erosion :**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur SOULIES qui évoque le programme d'érosion communautaire pour limiter l'érosion des sols.

Il explique que différentes rencontres seront organisées avec les exploitants agricoles et Maires des communes concernées afin d'établir un plan d'action. Pour la phase 1, quatre communes seront concernées : Larrazet, Maubec, Beaumont et Escazeaux.

Questions diverses :

➤ Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU interpelle Mr le Président en tant que membre de la commission des transports au Conseil Général, sur l'absence d'arrêt de bus devant le nouveau lycée THEAS à Montauban.

Monsieur le Président prend note et soumettra cette requête à la prochaine réunion de la commission Transport du Conseil Général.

➤ **Monsieur Jean-Luc DEPRINCE** interroge Monsieur le Président sur la demande de subvention de l'association socio-culturelle concernant le projet de contes dans les écoles de la Communauté de Communes.

➤ **Monsieur le Président** propose d'examiner cette demande dans le cadre d'une commission Affaires Sociales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est clôturée à 20h10.

Monsieur le Président propose de prendre le verre de l'amitié.

Le Président,
De la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
F. GARRIGUES